

## QU'EST-CE QU'UNE RÉORGANISATION ?

### RÉORGANISATION

Action de modifier le mode d'organisation de quelque chose en vue d'améliorer son fonctionnement...

#### SOMMAIRE

*Qu'est-ce qu'une réorganisation ?*

*Révision de tournée et de position de travail*

*À chaque tournée, LE BON MOLOC*

*La méthode de conduite du changement*

*Les truculentes aventures de Gégé le postier*

Ben à La Poste, on n'est pas dans la mouise avec cette définition !

FOCom a conscience que réorganiser un établissement, c'est aussi optimiser l'environnement de travail avec des nouveaux matériels, plus ergonomiques, mais aussi remodeler les tournées ou les sites en fonction des trafics, des constructions, des mouvements de population.

C'est aussi redéfinir des objectifs économiques au gré des conjonctures en agissant sur la productivité ou intégrer de nouveaux services par exemple.

Mais c'est avant tout améliorer le quotidien des travailleurs. Un postier qui est heureux travaille mieux, est moins souvent absent et donne une image positive de son entreprise.

Pour FOCom, La Poste ne place pas les motifs pour réorganiser dans le bon ordre et l'humain ne bénéficie pas de toute l'attention qu'il mérite ! Les conditions de travail ne devraient pas être un objectif, mais un acquis, non-négociable et quoi qu'il en coûte...



La Poste (c'est elle-même qui l'écrit) doit associer les postiers à la fondation d'une réorganisation en prenant réellement en compte leurs ressentis ou leurs craintes, lors des écoutes agents. Elle doit aussi entendre les représentants du personnel, les préventeurs et autres médecins du travail lorsqu'ils émettent des avis, voire des doutes au cours des études d'impact. Et que dire des plénières diag, scénario et autres conclusives ? Une overdose de chiffres parfois loufoques que peu sont enclins à comprendre, y compris côté CO-DIR !

*Bref, on n'est pas sorti de l'auberge !*

# RÉVISION DE TOURNÉE ET DE POSITION DE TRAVAIL

À la Branche Service Courrier Colis, chaque agent a la possibilité de demander une étude de sa PT (position de travail) s'il estime que celle-ci est mal dimensionnée. On l'appelle « révision de tournée » pour les agents distributeurs et « observation de la position de travail » pour les autres. Cette mesure peut émaner de la classe I à la classe III c'est-à-dire qu'un encadrant de proximité peut aussi réclamer une analyse sérieuse de sa position de travail. Dans tous les cas, l'agent doit, dans un premier temps, faire état de dépassements récurrents de ses horaires et transmettre, contre signature, une demande écrite à sa hiérarchie sans omettre d'y notifier la date.

Dans le cadre de la révision de tournée pour les facteurs, La Poste dispose d'un délai de deux mois pour apporter les mesures correctives. Au cours de l'accompagnement, plusieurs éléments sont à bien faire prendre en compte : aller partout, mais vraiment partout ! Calculer les distances entre le véhicule et la boîte aux lettres, faire noter les spécificités pour accéder aux PDI (escaliers, route non-déneigée, portail, pas de place de stationnement, etc...).

FOCom ne compte même plus les révisions de tournées ou de positions de travail qui restent lettres mortes et lorsque des réponses sont apportées, on met plus souvent en cause l'agent dans sa manière de travailler.

FOCom condamne cette entourloupette : il ne faut pas confondre « révision de tournée » et « accompagnement managérial ». Ici, le but est bien de vérifier pourquoi le facteur, professionnel de la distribution, pense que sa PT est sur-pesée !

Cette mesure (encore en vigueur) est directement issue de l'accord de 2017 qui, dans sa sémantique, reprenait des éléments de bon sens.



## En voici deux extraits :

« Un examen de la charge de travail du postier, qui s'appuiera sur un échange individuel et une observation du travail en condition réelle ». Article 3.5

« À l'issue de cette première restitution, les éléments objectifs, factuels, récurrents et pérennes évoqués lors de ces échanges et rendant compte du travail réel doivent être intégrés dans l'évaluation définitive ». Article 2.1

C'est clair non ? Hélas c'était sans compter sur la déloyauté de l'entreprise.

FOCom revendique et revendiquera toujours la prise en compte du travail réel et incite tous les postiers en difficulté à actionner les dispositifs de révision de la charge de travail.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre correspondant local.

# À CHAQUE TOURNÉE, LE BON MOLOC (Moyen de Locomotion)

Il existe quatre différents MOLOC attribués aux agents de la BSCC pour effectuer leur tournée. Les moyens de locomotions sont désignés en rapport avec la distance parcourue et l'emport de charges.

Pour les tournées piétonnes, le facteur doit utiliser le **cad-dy** dont le poids maximum de chargement varie de 35 à 45 kilos. La distance de la tournée ne doit pas dépasser 7 km pour une tournée comprenant une coupure méridienne et 5 Km dans le cas d'une vacation classique. Il existe également des versions à assistance électrique qui sont généralement fournis aux agents après préconisation des médecins de La Poste.

Ensuite, vient le **Vélo à Assistance Electrique (VAE)**. La distance maximale du parcours qu'il emprunte est de 30 kilo-

mètres pour une charge de 45 kilos.

Le **Staby** entre en lice en 2014. Ce scooter électrique à trois roues permet un emport maximal de 65 kilos et est limité à une distance de 35 kilomètres.

Autre MOLOC, le **Quadéo**, électrique lui aussi, dont la distance parcourue est la même que le Staby, 35 kilomètres. Le poids du produit emporté peut aller, quant à lui, jusqu'à 150 Kilos.

Il est de moins en moins utilisé par La Poste car il aurait le fâcheux défaut de prendre feu de façon spontanée ; de plus, les pièces de rechange semblent ne plus être fabriquées.

Enfin, nous avons la fameuse **voiture jaune** thermique ou électrique qui suit la réglementation afférente au type de véhicule et éléments portés sur la carte grise du véhicule.

Les moyens de locomotion mis

à disposition par l'entreprise ne sont pas là pour faire joli.

Pour FOCom, chacun a des caractéristiques particulières qui s'adaptent aux différents types de tournées de distribution. Quand une réorganisation se met en place, pensez à vérifier si celles-ci sont conformes et n'oubliez jamais que cet outil de travail doit être en parfait état de marche.

La Poste expérimente d'autres types de véhicules comme le projet **Carreta**, véhicule électrique totalement autonome pour la distribution dans les centres villes ou encore le **vélo cargo** en cours de test et de déploiement. Il n'est toutefois pas encore possible de donner des éléments précis concernant ce MOLOC, mais il est fort probable que le poids et les distances soient plus importants que le VAE.

## LA MÉTHODE DE CONDUITE DU CHANGEMENT

À la suite de la vague de suicides et aux conclusions du rapport Kaspar en 2014, La Poste se voit contrainte de mettre en place ce qu'on appelle « la méthode de conduite du changement ». Celle-ci est une sorte de mode opératoire rigoureusement étudié pour permettre aux réorganisations de se passer correctement. Elle liste un certain nombre de mesures, d'instances dans un délai raisonnable et dans un but précis : améliorer les conditions de travail des postières et des postiers.

Mais au fil des années, La BSCC a laissé l'élasticité de la rigueur se distendre et cette méthode ne s'apparente plus qu'à une succession d'instances plus ou moins vidées de leurs substances et donc de leur intérêt. Dans la note qui en pré-

cise les modalités, il est clairement mentionné que « **les facteurs sont au cœur de la construction et de la vie des organisations à la distribution** ». Visiblement, certains établissements ne lisent qu'entre les lignes. Il est aussi clairement indiqué que « **les facteurs sont les premiers spécialistes de la distribution** ». Ça nous le savions ! Enfin, il est aussi précisé que « **les facteurs sont des acteurs majeurs de l'évaluation de la charge de travail des tournées et sont au centre de la construction des futures tournées** ». En gros, si elles sont trop chargées, c'est votre faute !

FOCom aimerait qu'à l'avenir, l'ensemble des territoires applique ce que leur hiérarchie a validé au travers de cette note !

# LES TRUCULENTES AVENTURES DE GÉGÉ LE POSTIER

## « Le jour où j'ai reçu ma fiche de restitution »

« Vous savez pas ce qu'il m'est arrivé? J'veis vous raconter... Une réorg était prévue pour novembre.

Ben oui, y paraît que ça fait des années que les syndicats exigent que les réorgs ne se fassent pas à cette période, mais visiblement, La Poste s'en moque. Comme toujours, on a fait ce qu'ils appellent une « écoute agents ». Plein de collègues ne veulent plus y participer car ils pensent que ça ne sert à rien. Que nos requêtes ne seront pas prises en compte. Bon, moi, j'y suis allé et j'ai demandé qu'on instaure un repos glissant. On nous a remis, des feuilles immenses avec des chiffres partout. Les chiffres, ce sont des kilomètres ou des minutes, mais des minutes déclinées en centième de minutes. Par exemple, deux minutes quarante-cinq sont écrites 2.8... Pourquoi faire simple? Bref, des centaines de chiffres différents à chacune des tournées pour arriver au même constat: on supprime six positions de travail. On a deux choix: soit on les croit sur parole, soit on ne les croit pas mais comment vérifier puisque c'est du chinois? La seule certitude que j'ai, c'est que je me fais enfumer depuis bien trop longtemps.

Je me suis armé d'une cafetière et d'un crayon et je me suis mis à étudier attentivement ce document. J'étais épaté de m'intéresser à cela après trente ans de boîte, mais comme la réorg semblait vraiment très mal ficelée, il fallait que j'en aie le cœur net.

Je me suis souvenu, qu'il y a quelques temps, mon encadrant m'avait remis un bordereau de collecte et avait bien précisé de tout noter, tout écrire sur les particularités de la tournée: résidences secondaires, boîtes aux lettres normalisées ou pas, haut le pied, etc... Je comprends désormais pourquoi il avait tant insisté: la fiche de restitution restituée (oui, c'est écrit dessus comme le Port-Salut) ce que le facteur aura notifié dans son bordereau de collecte. Dire que j'ai oublié d'écrire que Madame Flandumou, vous vous souvenez, celle qui a un chien bizarre, avait une boîte aux lettres située à vingt mètres de la route et qu'il fallait enjamber un portail de barbelés rouillés! Et pan, quarante secondes de mangées! En plus, j'ai pas fait mon rappel contre le tétanos!

Puis, en continuant ma lecture de la fiche de restitution, je constate que dans la colonne « Prise



en charge véhicule », il y a écrit 0, la tête à toto. Ben, pourtant, je prends bien du temps pour faire le tour du véhicule et surtout pour charger mes colis et caissettes. Je ne comprends pas et j'appelle mon copain de FO. Il est super, il est toujours dispo. Il m'explique que selon un guide établi par La Poste, la « Prise en charge véhicule » doit être clairement identifiée et correspond à un forfait de 5 minutes. Alors pourquoi c'est écrit 0? Mystère. Il me dit ensuite que La Poste met ce temps parfois dans une autre case nommée « Autres travaux intérieurs ». D'accord, moi j'veux bien, mais alors à quoi ça sert de faire une case « Prise en charge véhicule » si on place les minutes dans une autre case? Ah oui, je comprends, c'est moins visible et vérifiable... Coquine La Poste.

Bon, du coup, je fais quoi? Le copain me dit: « Très simple, après la bascule, tu fais une demande de révision de tournée. La Poste aura deux mois pour étudier ta demande et apporter les modifications si nécessaire ».

Bref, je vais essayer. On ne sait jamais. Celui qui essaie n'est pas sûr d'y arriver mais celui qui n'essaie pas est certain d'échouer.

